

**Décision n° 2017-12-417 du 15 décembre 2017
portant désignation d'inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5146-1, L. 5146-4, R. 5146-1 et R. 5146-1-1,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 fixant les conditions d'aptitude scientifique et juridique des inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues à l'article L. 5146-4 du code de la santé publique,

Considérant la période d'adaptation au sein du Département Inspection et Surveillance du Marché de l'agence nationale du médicament vétérinaire effectuée par Marie-Anne BOTREL du 3 juillet 2017 au 17 novembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Marie-Anne BOTREL est désignée en qualité d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2

Marie-Anne BOTREL est affectée à l'Agence nationale du médicament vétérinaire pour la conduite des missions et enquêtes mentionnées à l'article R. 5146-1 du code de la santé publique.

Article 3

Le directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre électronique des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 15 décembre 2017

Roger GENET